Décembre 2020

Ville de Vézelay
Bulletin Municipal

Le mot du Maire

Si le printemps avait globalement tenu à bonne distance la COVID 19 de notre village, l'épidémie ne nous a pas épargnés cette fois. Sournoise, elle s'est abattue sur certains d'entre nous, nous a laissés parfois dans la peine et nous a obligés à renoncer aux belles initiatives collectives envisagées dans le village : le banquet du 14 juillet, l'opération « Presse pommes », les chantiers citoyens, les concerts de la Cité de la Voix, les moments de convivialité du comité des fêtes, le repas des anciens ou encore le traditionnel spectacle de fin d'année des plus jeunes à Montillot, etc.

Mais nous ne nous laissons pas abattre ! Au contraire ... Après un mois de septembre consacré aux échanges et aux débats, ces dernières semaines ont vu fleurir partout dans le bourg et les hameaux camions de chantier et travaux d'entretien des espaces publics et des maisons des particuliers. Gageons que le village n'en sera que plus beau à la sortie de l'hiver.

D'ici là, prenez soin de vous et veillons à ce que la COVID n'entame pas la bonne humeur et l'envie de partage qui fait le sel de la vie !

Hubert Barbieux

Le focus du mois

Retour sur une rentrée riche en échanges et débats

Si l'on associe généralement chez nous le mois de septembre au temps des vendanges (sur le tympan de la Basilique ou les coteaux du Vézelien), la rentrée aura également été propice cette année à de bons débats et échanges dans le village.

Sur les espaces publics tout d'abord

La réfection du parvis, qui contraste maintenant plus que jamais avec la façade rénovée de la Basilique, est une priorité de la municipalité. Mais parce que le sujet vous intéresse et nous préoccupe tous, il nous est apparu indispensable de vous présenter les modifications que nous envisagions de demander au maître d'œuvre sur l'avant-projet sommaire (APS) et de recueillir votre avis et vos suggestions.

L'opération s'est faite au grand air, le 19 septembre dernier, directement sur le parvis, et vous avez été nombreux à y participer. Nombreux également à remplir ensuite en mairie le cahier des suggestions ouvert à cet effet.

Réunion publique 19 septembre @crédits Yonne Républicaine

Les orientations présentées au maître d'œuvre (2BDM) en sont le fidèle reflet. Ainsi avons-nous demandé à 2BDM de revoir sensiblement son avant-projet sommaire autour de l'idée que le parvis est **un espace avant tout piétonnier**, sans voie de circulation identifiée, où les véhicules n'ont pas leur place. Ils y sont tolérés pour la desserte des riverains. L'espace est recomposé autour d'un premier espace d'accueil et de repos, à l'extrémité de la rue Saint-Pierre, qui est ombragé et permet de se rafraîchir (points d'eau), l'espace de découverte et de contemplation de la Basilique qui est agrandi vers l'espace du monument aux morts et un espace républicain du souvenir, réduit à une forme carrée autour du monument aux morts. Les bancs et bacs à fleurs ont été déplacés courant octobre pour donner une idée de cet aménagement.

Ebauche d'aménagement du parvis

Une **grande attention doit être portée aux revêtements des sols**. Dans l'espace central, le revêtement sera « noble (pas du béton), mais humble » (pas du marbre, i.e. un mélange de pierres « de chez nous »), et devra proposer un calepinage (dessin) relativement « désordonné et nuancé » pour ne pas attirer trop le regard, ni trop réverbérer le soleil l'été. La végétation doit trouver sa place sur le parvis et les rues adjacentes seront traitées en harmonie avec le revêtement de sol des espaces urbains du village. L'éclairage de nuit doit être bien mûri pour ne pas altérer la douceur et l'impression de mystère du lieu. Des places de stationnement pour les personnes à mobilité réduite sont confortées rue des écoles et du chapitre.

Le cabinet 2BDM a maintenant quelques semaines pour produire un avant-projet amendé à l'aune de nos orientations. Nous vous tiendrons naturellement informés de ses propositions (vers la mi-janvier) !

Dans la même logique, s'est tenue le 25 septembre **une réunion associant les riverains de la rue de la Porte Neuve** afin de recueillir les attentes à l'occasion de sa rénovation.

Le maître d'œuvre PMM, qui conduit le projet avec l'architecte du patrimoine G. Balduini (lequel a notamment signé la réfection des toitures des Salines d'Arc-et-Senan, celle du pont St-Laurent à Macon et celle des centres-villes de Dôle et Belfort), travaille ainsi à trouver des solutions aux problèmes de recalage des seuils, de vitesse des véhicules, de stationnement, de conservation des végétaux, de gestion des eaux ou encore de nature de revêtements évoqués par les riverains.

Compte-tenu du confinement, nous ne pourrons organiser dans l'immédiat la 2nde réunion prévue avec les riverains pour leur présenter les premières ébauches d'aménagement, mais du porte-à-porte est prévu avec eux afin de les associer à la construction du projet.

Nous organiserons une réunion publique, associant l'ensemble des habitants du village, dès que les conditions sanitaires le permettront.

Sur la vie municipale

Faire le point tous les ans sur les actions et projets menés par la municipalité : engagement tenu pour cette année. La **réunion publique qui a eu lieu le 20 septembre** a permis de partager avec les Vézeliens présents le bilan du premier confinement et un état des lieux des projets lancés depuis le mois de mars autour de trois grands axes : la priorité donnée à l'environnement, la préservation du patrimoine et le renforcement des services aux habitants. Pour ceux que cela intéresse, le script de la présentation est disponible en ligne sur le site internet de la mairie.

Voici par ailleurs la liste des remarques ou suggestions faites par les participants à la réunion, auxquelles nous nous efforcerons de répondre, dans toute la mesure du possible, dans les prochaines semaines.

Questions et remarques des participants	Réponses de la municipalité
1. Bilan du confinement	
Maintenir une attention toute particulière aux personnes isolées, sans condition d'âge	La municipalité a pris contact début novembre, comme au printemps, avec toutes les personnes isolées, âgées (de plus de 65 ans) ou vulnérables dont elle avait les coordonnées. Si vous vous sentez concerné et que n'avez pas été contacté, faites-vous connaître à l'accueil de la mairie (03 86 33 24 62). Le portage de courses et médicaments à domicile par la navette n'a pas été réactivé à ce stade ; les Vézeliens contactés n'en étaient pas demandeurs début novembre. Nous restons attentifs aux demandes. N'hésitez pas à signaler à la mairie toute personne vulnérable ou isolée, qui aurait besoin d'aide dans cette période particulière !
Mettre en place des numéros d'urgence	Rappel du numéro d'urgence de la mairie : 07.60.85.38.02 (de 8h à 17h du lundi au vendredi, hors jours fériés). En soirée ou le week-end, contactez Gérard Ravelli, 2ème adjoint (06. 10.73.62.36).
2. Priorité donnée à l'environnement	
La citerne de la mairie a-t-elle été vidée en septembre ? Pourquoi ? Regret qu'elle l'ait été dans le caniveau	Les travaux de rénovation énergétique de la mairie sont entrés dans leur phase active. La citerne a dû être vidée rapidement en septembre à la demande du maître d'œuvre pour y effectuer des travaux d'étanchéité et créer un trop-plein (qui était inexistant).
L'antenne installée à Asquins durant le confinement a-t-elle vocation à subsister et à accueillir la 5G ? Les antennes installées au sommet de l'Eglise Saint-Pierre ont-elles vocation à accueillir la 5G ? Quelle est la position de la municipalité sur le sujet ?	La mairie d'Asquins avait été interrogée début mars. Réponse : antenne installée conformément, dans le cadre des mesures visant à réduire les zones blanches. Pas équipée pour la 5G à ce stade. Aujourd'hui, les antennes ne sont pas équipées pour la 5 G. La municipalité n'a pas encore eu l'occasion de se prononcer sur ce sujet.

3. Préservation du patrimoine	
La rénovation du parvis va induire une adaptation de la circulation en amont et une modification des bornes - preuve que le sujet n'était pas mûr au moment où il a été lancé. **Quid de la dépose des enfants à la maternelle ?**	Les voitures devenant « accessoires » dans le nouveau projet de parvis – ce qui n'était pas le cas dans l'ancien, il y a lieu de les détourner avant qu'elles ne s'engagent dans la dernière portion de la rue St Pierre (à partir de Cabalus et du centre Ste Madeleine). Une borne sera donc installée à ce niveau (subvention sollicitée auprès de la préfecture - accordée) et les voitures seront invitées à redescendre par la rue Henry de Vézelay et la rue des Bochards. Le trottoir qui longe l'école maternelle, rue St Pierre, sera légèrement rogné. La borne qui est située au niveau de l'hôtel des Glycines (juste après la mairie) sera déplacée. L'entrée de l'école maternelle sera déplacée. Elle se fera à l'avenir par la rue St Pierre.
Travaux suggérés au cimetière : nettoyer et faire repeindre les noms des mécènes de la ville (tombes Borot et Zervos) ; nécessité d'envisager un colombarium, opportunité d'envisager un 2ème point d'eau (vider et nettoyer le bac qui récupère les eaux de pluie), déplacer le banc à côté de l'entrée, repeindre les grilles, améliorer la gestion des déchets (tri)	Les travaux d'entretien ont commencé et vont se poursuivre. La création d'un colombarium va être soumise à la commission cimetière. Un système de tri a été mis en place à côté de l'entrée principale (celle par laquelle passent les convois funéraires).
Travaux suggérés à l'Etang : nécessité d'envisager la remise en état de la rue (problèmes de nids de poule); mettre une porte sur les boitiers électriques, à la suite de l'enfouissement des réseaux ; rénover le « chemin de l'étang au grand jardin » ; remettre un poteau entre la sortie de l'Etang et le centre Girard de Roussillon	Les travaux de remise en état de la voirie seront programmés lors de la 2ème phase des travaux d'assainissement (étude du bureau d'études SPEE en cours). La ligne téléphonique a été remise en état.

4. Renforcer les services aux habitants	
Qu'envisage la municipalité pour le point de dépôt des ordures ménagères ? **Suggestions des participants : installer le point d'apport volontaire au niveau du parking des Ruesses ; enterrer les bacs à verre pour réduire le bruit.**	La réflexion est en cours, en lien avec les services de la CCAVM. Toutes les suggestions sont les bienvenues !

Qu'envisage la municipalité pour la maison Rousseau ?	La maison Rousseau fait actuellement l'objet d'une étude en vue d'y aménager un logement social, un espace commercial, voire une maison de services.
Qu'envisage la municipalité pour traiter le problème de la circulation des poids lourds dans le village ? **Nécessité de réduire la vitesse et la densité du trafic ; évocation du contournement par le Gué Pavé (abandonné il y a des années)**	Un comptage des poids lourds a été effectué par les services du conseil départemental ; la mairie en attend la communication. Des mesures immédiates doivent être envisagées pour réduire la vitesse. Une convention est en cours de signature avec l'agence technique départementale pour aménager le carrefour et obliger les camions à ralentir.

Maison Rousseau – route de l'Etang

Antenne relais d'Asquins

Sur l'installation des compteurs Linky dans la commune

Plusieurs Vézeliens nous ont fait part en septembre de leur inquiétude face au déploiement des compteurs Linky sur le territoire communal. Le point a été débattu le 25 septembre par le conseil municipal. Une réunion publique s'est également tenue le 24 septembre à l'initiative du collectif Vézelay autrement.

Les termes du débat et **le rôle à jouer dans ce contexte par la commune** sont assez clairs :

- La commune n'a pas autorité pour prendre un arrêté interdisant le déploiement du Linky sur son territoire. Le Conseil d'Etat l'a très clairement affirmé en juillet 2019 ; toute délibération prise en ce sens serait illégale et donc susceptible d'être annulée par le juge ;
- Le maire ne peut pas non plus prendre un arrêté réglementant le déroulement des opérations de déploiement du compteur Linky ; il risquerait en effet de porter atteinte au droit de propriété, protégé par la Constitution, certains compteurs étant installées à l'intérieur des maisons ;

En revanche, la commune a autorité sur les compteurs relevant de son domaine (public ou privé). On en compte une vingtaine à Vézelay.

Pour ceux-là, le conseil municipal a décidé :

- d'une part, de vérifier leur utilité et de fermer ceux qui pourraient l'être,
- d'autre part, de distinguer les compteurs relevant des logements d'habitation de ceux présents dans les bureaux, espaces techniques, et salles d'exposition ou de réunion. Pour les premiers, il n'y aura pas de compteur installé sans accord des locataires. Pour les seconds, l'équipe municipale ne voit pas d'obstacle à leur installation, la communication à distance s'effectuant la nuit. C'est d'ailleurs l'option retenue par la communauté de communes Avallon-Vézelay-Morvan (CCAVM) pour les bâtiments relevant de sa responsabilité (crèches, gymnases, déchetteries, etc.).

Enfin, le conseil a décidé d'adresser un courrier à la CNIL (commission nationale informatique et libertés) afin de s'assurer de la protection des données collectées par ENEDIS via les compteurs Linky. Le courrier est accessible en ligne sur le site Internet de la Mairie.

Ecologie

De nombreuses initiatives en cours

Le fleurissement : vigne et vivaces d'automne

A la demande de la municipalité, quelques treilles de vignes vont être plantées à l'entrée du bourg, pour marquer le souvenir de la grande St Vincent tournante de 2019 et illustrer la tradition viticole de Vézelay. La plantation doit intervenir prochainement. Deux espaces vont être dégagés à cet effet : le premier au niveau du massif situé entre la Dent creuse et le Compostelle sur la place du champ de Foire et le second au niveau du parterre situé à l'entrée du parking des Ruesses. Martin Barbieux et Jean-Yves Deschamps vont se charger de l'opération. Nous les en remercions très chaleureusement ! Nous poursuivons par ailleurs le travail d'embellissement de la commune avec des vivaces. A ce titre, si vous avez dans vos remises des bulbes inutilisés, n'hésitez pas à nous les confier. Ils trouveront leur place dans le village !

Projets éco-responsables : faites votre choix !

La mise en place de projets écologiques et responsables mobilise les habitants. Une quinzaine de Vézeliens a passé en revue courant septembre les idées de projets soumis à la municipalité (énumérés dans le dernier bulletin municipal). Le compte-rendu de cette réunion est disponible en ligne sur le site de la mairie. Sept sont apparus comme « mûrs » pour une mise en œuvre sur le budget 2020 (voir tableau page suivante)

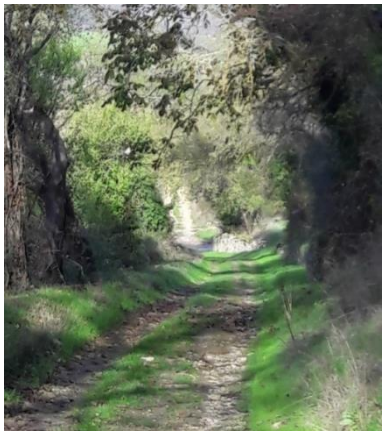

Chemin d'Asquins à la Cordelle et la protection des orchidées

	Descriptif des projets et des actions à mener	Coût	Lieu	Modalités de gestion
1	Mise en place d'un compost à l'école primaire pour recycler les déchets de la cantine : achat de deux composteurs, à l'instar des composteurs installés dans le bas du village en 2019 (un « froid » / un « chaud »)	environ 150 € par composteur	Jardin de l'école (ouvert également aux habitants du haut du bourg)	Le collectif *Demain le Vézelien* se chargerait de remuer régulièrement le compost.
2	Mise en place de composteurs organiques pour les feuilles et branchages broyés pour éviter aux Vézeliens d'aller à la déchetterie de Montillot Dans l'idéal : mise à disposition par la CCAVM de bennes à échéances régulières dans des points identifiés du village. En attendant, construction de deux bacs ou espaces de dépôt où les Vézeliens pourraient venir déposer leurs déchets verts.	estimation 300 € (bois pour les palissades)	Débattu. Deux pistes ont été évoquées: - le talus au-dessus du cimetière - un site dans le bas du village (parking de la stèle du maquis du loup, parking des Ruesses ?) Votre avis nous intéresse !	Les agents des espaces verts procèderaient au broyage des dépôts à des dates précises. Les Vézeliens seraient invités à venir chercher les broyats pour leurs propres besoins.
3	Organisation de commandes groupées de combustibles (fioul en particulier) pour réduire le passage des véhicules et réduire les coûts	gratuit	Toute la commune	Autonome par les habitants souhaitant s'associer à la démarche.
4	Valorisation des paysages du village (dégager les points de vue, tailler les arbres, faire connaître les arbres remarquables) : mettre en place un plan pluriannuel de taille douce (PAS d'élagage) des arbres relevant de la commune par des professionnels, en s'appuyant sur les résultats de l'étude en cours.	Prévoir un budget annuel consacré à la taille. (5 000 € ont déjà été budgétés en 2020)	Chemin de ronde, terrasse du château, place du champ de foire, La Goulotte	En fonction de l'emplacement des arbres, il y aura lieu de soumettre leur entretien à l'avis de la DREAL (voire de l'ABF). NB : Cette règle s'applique également aux particuliers !
5	Rendre attrayant le chemin qui va de la route d'Asquins à la Cordelle : Ce chemin est l'une des plus belles arrivées vers Vézelay. Phase 1 : chantier citoyen à programmer après la Ste Catherine pour opérer un débroussaillage doux des accotements Phase 2 : envisager de planter des arbres fruitiers dans les manques (noyers, etc.), réparer les murets	phase 1 gratuite phase 2 : à préciser	Chemin qui mène à la Cordelle	La date du 28 novembre avait été envisagée, mais doit être repoussée en raison du confinement. Une date sera recalée dès que possible avec les porteurs du projet (frère Eric, JF Le Querrec) La phase 2 devra se faire dans le respect de la réglementation sur les plantations d'arbres (distances à respecter – avis DREAL).

6	*Poursuivre la protection des orchidées :* mettre en place une signalétique pour inviter à la protection des orchidées (poursuite de l'action engagée au printemps 2020)	impression de panneaux (par la mairie)	à préciser avec *La Petite Faune de Vézelay*	Implantation des panneaux par les agents des espaces verts
7	*Créer un refuge à oiseaux sur la colline (en partenariat avec la Ligue de Protection des Oiseaux) :* implantation d'un refuge, accompagnée d'études faunistique et floristiques par les équipes de la LPO en année n, n+3 et n+5.	Cout d'achat : 6 550 € sur 5 ans	zone arrière de la Basilique pour commencer	*La petite faune de Vézelay*

Merci de nous faire connaître vos trois projets préférés pour le 16 décembre au plus tard en déposant le formulaire ci-joint à la mairie ou en l'envoyant à l'adresse suivante : accueil@vezelay.fr.
Si vous êtes intéressés par l'organisation de commandes groupées de combustibles (projet n°3), faites-vous connaître au secrétariat de mairie (ou 03 86 33 24 62). La mairie fera le lien entre les habitants intéressés

A noter : deux autres projets suggérés par des Vézeliens ont déjà été lancés par la municipalité et ne sont donc pas soumis au vote :

- l'organisation de chantiers citoyens. Même si les valeureux sont encore rares, un grand merci aux volontaires qui se sont mobilisés, certains samedis matins, pour procéder au nettoyage de certains espaces publics (parking mitoyen de la Palombière, trottoirs menant à la place du champ de foire), à l'entretien de la roseraie ou à la peinture des volets de la mairie.
- l'achat de la parcelle AB0362 rue des Bochards pour en faire un jardin partagé (procédure de préemption décidée lors du conseil municipal du 24 juillet, en lien avec l'établissement foncier de Bourgogne Franche-Comté). Les vendeurs ont toutefois renoncé depuis à la vente de la parcelle.

Chantier citoyen du 3 octobre

Par ailleurs, le collectif Demain le Vézelien a déjà anticipé sur la mise en œuvre d'un troisième projet : la création d'un verger partagé dans le village. Ce verger, qui est situé à l'aplomb du vieux cimetière, a été mis à la disposition du collectif par le conseil départemental. Pour plus d'informations sur son fonctionnement et sa gestion, n'hésitez pas à prendre contact avec le collectif.

Chantier citoyen du 24 juillet - parking de La Palombière

Sachez enfin que la région Bourgogne Franche-Comté propose des aides à la création de vergers de sauvegarde pour les particuliers (jusqu'à 70% de taux d'aide pour 15 arbres plantés). Pour plus d'information : https://www.bourgognefrancheecomte.fr/node/895

Verger partagé - été 2020

Bilan de notre facture énergétique

Le syndicat départemental d'énergies de l'Yonne (SDEY) a réalisé une étude sur la consommation énergétique des bâtiments municipaux et de l'éclairage public. Nous avons réduit cette dernière de 25% entre 2017 et 2019, grâce à l'installation de leds et de l'éclairage intelligent. L'isolation et l'installation du chauffage à granulés à la mairie, dont les travaux ont pris un peu de retard, devrait également contribuer à la réduction de notre facture énergétique, tout en améliorant le confort de nos agents. Prochaines étapes : le changement de la baie vitrée de l'école maternelle ; le lancement d'une étude pour mettre en place un chauffage à granulés pour le bâtiment de La Poste, en lien avec le Parc du Morvan et le SDEY ; la mise en place de l'éclairage intelligent aux Bois-de-la-Madeleine.

Protection de la ressource en eau

La municipalité a pu concrétiser courant septembre l'achat de la parcelle destinée à la protection immédiate de la source de Choslin à Asquins. NB : Il s'agit de la source qui alimente tout le haut du bourg. Une bonne nouvelle pour la qualité de l'eau !

On se réjouit par ailleurs du dialogue constructif qui a pu se nouer avec la nouvelle équipe municipale d'Asquins ; nous allons pouvoir envisager un entretien concerté de nos installations de production d'eau potable.

Dans la même logique, les deux communes ont engagé récemment, en lien avec les cinq autres communes de notre bassin versant (St Père, Fontenay-près-de-Vézelay, Foissy-les-Vézelay, Pierre-Perthuis et Menades), une réflexion sur la façon de se regrouper pour gérer en régie notre réseau d'eau potable, en tout indépendance de la CCAVM qui doit, en théorie, récupérer la compétence à horizon 2026 en application de la loi Notre de 2015. L'application de cette disposition a déjà été repoussée par le Parlement. Agissons pour garder notre autonomie de gestion et d'exploitation de notre ressource en eau !

La mare des Bois de la Madeleine

Les travaux de restauration de la mare des Bois de Madeleine viennent de s'achever. La mare a été curée et ses berges élargies, ce qui permettra de consolider son rôle de refuge pour les amphibiens. L'opération a entièrement été prise en charge par l'agence de l'eau et les conseils départementaux de l'Yonne et de la Nièvre.

Petit aperçu de l'opération de curage à la mare des Bois de la Madeleine

Soulagement pour les chevaux

Début novembre, la centaine de chevaux qui survivaient dans des conditions extrêmement précaires dans un pré, situé sur la commune de St-Père en aval de l'auberge de jeunesse, ont enfin pu être pris en charge et évacués vers trois centres équins. L'opération a nécessité la mobilisation d'un grand nombre de fonctionnaires des services vétérinaires, hébergés pour l'occasion à l'auberge de jeunesse, et de gendarmes. Elle n'aurait pas été possible sans la détermination et la mobilisation de plusieurs Vézeliens, et notamment de l'association *La Petite Faune de Vézelay*, en lien avec la municipalité et les services de l'Etat. Un grand coup de chapeau à tous !

Mesure des ondes électromagnétiques

La municipalité avait sollicité début mars un contrôle des ondes électromagnétiques émises par les émetteurs installés dans le clocher de l'église Saint-Pierre dans divers bâtiments et espaces publics de Vézelay. L'agence nationale des fréquences (ANFR) a effectué ces mesures en début d'été. Les résultats, qui sont de nature à nous rassurer, sont disponibles en ligne sur le site de la mairie.

Rappelons que les particuliers peuvent demander à bénéficier d'une mesure : formulaire à télécharger sur le site de la ville et à faire compléter en mairie.

Service aux habitants

Le point sur les projets

Protection incendie

L'achat de trois des cinq parcelles nécessaires à la mise en place d'une réserve d'eau destinée aux engins de lutte contre l'incendie aux Bois de la Madeleine a pu être concrétisé en septembre. Nous poursuivons nos efforts pour finaliser l'opération et permettre ainsi l'installation de la réserve en 2021.

Eté difficile au niveau du « point d'apport volontaire »

Le « point d'apport volontaire », qui est situé à l'entrée du parking du Clos et a vocation, vous le savez, à recueillir le verre et les déchets ménagers des seuls résidents secondaires de la commune, aura été soumis à rude épreuve cet été… Les incivilités régulières dont il a fait l'objet ont conduit le prestataire chargé de la collecte à refuser, à plusieurs reprises, de relever des bacs et à faire peser sur nos agents municipaux la tâche ingrate de nettoyer les lieux...

Pour remédier à cela, la municipalité envisage, en lien avec les services de la CCAVM, de le déplacer. Plusieurs pistes sont à l'étude.

La CCAVM a également entrepris un travail de vérification des abonnements pour éviter les « usagers clandestins ».

Pour toute question sur le sujet, n'hésitez pas à contacter le service en charge des ordures ménagères de la CCAVM (environnement.ccavm@orange.fr ou 03 86 34 93 12).

Le projet France services chemine doucement

Comme vous le savez, une petite dizaine de Vézeliens s'est portée volontaire au printemps pour constituer un groupe de travail autour du projet et nous avons maintenant une bonne appréhension de ce qu'il pourrait recouvrir :

- un « panier de services de base » à offrir aux habitants du Vézelien dans cette maison : deux agents d'accueil formés et en capacité de vous guider

- dans les démarches de la vie quotidienne, une ouverture tous les jours de la semaine (au moins 24 h), des services informatiques, un espace de confidentialité pour permettre des entretiens personnalisés, au moins six partenariats noués avec les services partenaires du projet ;
- mais aussi des services complémentaires dans une logique d'attraction réciproque du public.

Une première réunion publique s'est tenue le 13 juillet, en présence du président de la CCAVM, M. Pascal Germain. Une quinzaine de Vézeliens étaient présents. Les questions ont porté principalement sur le mode de financement du projet, les rôles respectifs de la commune et de la CCAVM, le choix du lieu (possiblement sur le site de la maison de santé), etc. La présentation est disponible en ligne.

Depuis, une étude a été confiée à M. Quirot, l'architecte qui a conçu les bâtiments de la maison de santé, afin de voir dans quelle mesure le projet pourrait être déployé sur ce site ou bien sur celui de la maison Rousseau (en complément des logements locatifs que la commune a prévu d'y aménager). Nous attendons le rendu de l'étude pour le mois de décembre.

D'ici là, il nous faut préciser nos attentes en termes de services complémentaires.

Merci donc de bien vouloir nous indiquer, d'ici le 16 décembre, les trois services que vous souhaiteriez trouver en priorité dans la future maison France Services parmi les pistes suivantes, en plus du « panier de service de base »:

- une ou deux salles de réunion ou de conférence à la disposition des habitants et les associations ;
- une offre de services pour la mobilité : borne SNCF, système de covoiturage ;
- la création d'un espace de co-working (télé-travail) pour les urbains qui font le choix de s'installer dans la région (phénomène avéré depuis le confinement !);
- l'accueil d'actions bénévoles d'habitants de Vézelay et de la région : coaching et accompagnement de leur activité économique (élaboration de CV, préparation de rendez-vous d'embauche, aide à la création d'entreprise) ; réseau d'artistes (aide au montage d'exposition, …) ;
- l'implantation de la bibliothèque municipale de Vézelay ;
- l'organisation d'ateliers et de savoir-partagés des habitants de la région.

Des masques pour les enfants

Le port du masque étant devenu obligatoire pour les enfants scolarisés à partir de 6 ans, la municipalité a passé commande de masques, lavables et réutilisables, auprès de la Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan, et les a distribués aux enfants de la commune mais aussi à tous ceux fréquentant l'école élémentaire de Vézelay (quelle que soit leur commune d'origine).

Le point sur les travaux

Le cimetière comme vous l'avez rarement vu !

L'équipe des services techniques a redoublé d'efforts cette année pour préparer le cimetière avant la Toussaint. Un morceau de mur a été remonté. Une main courante en fer (scellée dans le mur) a été installée pour faciliter l'accès au vieux cimetière. Les allées ont été nettoyées (toutes sauf deux, la commission cimetière ayant décidé d'y faire un essai d'enherbement). Les tombes du carré militaire et des indigents ont été ratissées. Elles seront fleuries à l'avenir avec des vivaces et des plantes aromatiques

Vue du cimetière

Un grand merci à toute l'équipe pour la qualité du travail réalisé dans le cimetière, et de manière générale dans l'entretien des espaces verts du village. Il fait particulièrement bon vivre à Vézelay en ce moment !

Entretien des espaces publics : un cahier en mairie

Un cahier est à votre disposition au secrétariat de la mairie afin de nous faire part de toute suggestion de travaux ou d'entretien des espaces publics. Philippe Miané et Gérard Ravelli sont en contact quotidien avec les agents des services techniques.

La taille douce des arbres a commencé au chevet de la Basilique. Des buches sont à votre disposition au niveau du parking des résidents !

Rue des Escaliers

Les composteurs installés il y a quelques mois, à côté de l'ancien transformateur, à l'aplomb de la rue de Corderie, ont été productifs. Vous pouvez venir récupérer du compost « made in Vézelay » dans le bac aménagé à côté par les agents du service technique.

Taille douce des arbres et recyclage des branches en broyat

A noter : les travaux en cours ou programmés dans le bourg ou les hameaux

La période est propice aux travaux. Echafaudages et camions de chantier se bousculent dans les rues de Vézelay en ce moment. Quelques perturbations à prévoir dans certaines rues. Nous ferons tous les efforts pour en limiter l'impact :

- rue Desfourneaux : l'installation imminente d'un échafaudage devrait rendre la rue inaccessible pendant la durée des travaux (estimés à 5 semaines)
- rue des Bochards : les travaux de restauration de la maison « Grémillet » (où l'aménagement de 9 logements sociaux est prévu) se poursuivent.

Les riverains nous ont fait part de quelques nuisances. Encore quelques mois à « tenir » et nous aurons le bonheur d'y accueillir de nouveaux Vézeliens.

- rue St Pierre : d'importants travaux de renforcement et d'enfouissement des réseaux électriques vont commencer fin janvier-début février. Conséquence : le parking Borot et la rue St Pierre seront largement inaccessibles durant la durée des travaux (environ 2 mois) ;
- A noter également dans le secteur du café « Le Vézelien » : plusieurs chantiers programmés chez des particuliers.

Vie municipale

Brèves des derniers conseils municipaux

Le 29 août, Pascal Germain, président de la CCAVM, est venu nous présenter le rapport d'activité de la collectivité. Ce rapport est disponible en ligne sur le site de la mairie.

Lors de cette même réunion, l'équipe municipale a approuvé la liste des travaux d'électrification dont elle demandait la mise en œuvre au SDEY, à savoir l'enfouissement des réseaux et l'installation de l'éclairage publique à LED et intelligent aux Bois de la Madeleine, et l'installation de l'éclairage publique à LED à l'Etang.

Le 25 septembre, le conseil municipal a arrêté la liste des dossiers soumis à la préfecture, au titre de la seconde campagne de subventions pour 2020. Y figurent l'installation de la réserve de défense incendie aux Bois de la Madeleine, le déplacement de bornes mobiles de sécurité (précité dans le cadre des travaux de réaménagement du parvis), le ravalement de la façade de l'école élémentaire ainsi que la pose des volets, la réfection d'un mur d'un logement communal à l'école élémentaire et la création de caniveaux à l'entrée du parking situé à l'arrière de la basilique.

Le 24 octobre, le conseil municipal a arrêté la liste des parcelles forestières à exploiter par l'ONF en 2021 dans la forêt communale et fixé à 4 euros le tarif des affouages réservés aux Vézeliens.

Il a également validé la mise en place d'un régime commun à tous les agents municipaux en matière d'autorisations spéciales d'absence et approuvé la mise en place d'un compte épargne temps à leur bénéfice.

Le 27 novembre, le conseil municipal a mis à jour le budget 2020 pour tenir compte des subventions reçues de la préfecture, adopté une prime COVID pour nos agents municipaux et approuvé l'achat de la parcelle AB 221 (rue du Guichet Faulin), dans le cadre de la succession de Mme Bœuf.

Enfin, plusieurs propriétés ont changé de propriétaires, au cours des derniers mois, ce qui a conduit le conseil municipal à se prononcer sur des déclarations d'aliéner (DIA). On relèvera notamment la propriété des époux Pradier, située place du Champs de Foire (parcelles AB 330 et AB 415) ; l'ancienne maison de « Tintin » rue de la Porte Neuve (parcelles AB 0069, AB 0345, AB 72, AB 73, AB 68 et AB 0070), la cave « Mandron » rue de la Porte Neuve (parcelle AB 68) et la maison Laurent rue du Couvent (AB 201). L'occasion pour nous de souhaiter la bienvenue aux nouveaux Vézeliens !

Les comptes rendus des conseils municipaux sont accessibles en ligne sur le site Internet de la mairie.

Patrimoine

La municipalité a sollicité le financement d'une nouvelle tranche de travaux pour la Basilique dans le cadre du plan de relance. Elle concerne les cinq premières travées.

Restauration du rempart sud

Restauration du rempart sud

Les travaux de restauration, pilotés par l'association Vie et Patrimoine, sur le rempart sud sont achevés depuis mi-novembre. Ils ont été conduits, en raison de la COVID, par l'entreprise Ducherpozat, qui avait déjà fait l'encadrement technique du chantier en 2019.

On espère bien retrouver les bénévoles l'été prochain !

La DRAC (direction régionale des affaires culturelles) vient d'acter l'inscription de la ferme de la Maladrerie sur la liste des Monuments historiques. Nous espérons ainsi faciliter l'intérêt de porteurs de projet en capacité de réveiller le lieu.

Plan local d'urbanisme intercommunal

Comme nous l'avions annoncé dans le dernier bulletin municipal, la Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan (CCAVM) a approuvé en mars dernier son projet de plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi).

Ce document, qui va conditionner les projets d'aménagement et d'urbanisme pour les prochaines années, est accessible en ligne sur le site internet de la CCAVM : https://cc-avm.com/plui.

L'équipe municipale a eu l'occasion d'en débattre longuement avec les représentants de la communauté de communes durant l'été, avant de décider de son approbation lors du conseil municipal du 29 août. Retrouvez en ligne les réponses à toutes les questions que nous avions adressées à la CCAVM : http://www.vezelay.fr/site/presentation-du-plui-au-conseil

L'enquête publique sur le projet de PLUI s'est achevée le 2 décembre. Les commissaires enquêteurs vont maintenant s'attacher à synthétiser les remarques et suggestions émises par les habitants, en vue d'une approbation par la communauté de communes.

A l'approche de Noël

Même si les conditions sanitaires nous obligent cette année à devoir annuler, à notre grand regret, le repas des anciens et de la fête des enfants au gymnase de Montillot, la municipalité a toutefois décidé de ne pas se laisser gagner par la morosité !

Ainsi, avons-nous passé commandes de sapins du Morvan pour décorer l'entrée du bourg et des hameaux, mais aussi plusieurs points de passage symboliques de la commune (en face de la Poste, à hauteur du puits du Bougainville, en face des écoles maternelle et élémentaire, sur le parvis…).

Habitants et commerçants sont également vivement invités à décorer leurs vitrines et façades. On compte sur vos talents pour habiller le village aux douces couleurs de l'hiver et des fêtes de fin d'année.

Faute de grives et de bonbons, colis ou bons repas (pour un plateau du *Cheval Blanc*) sont prévus pour les plus âgés (plus de 65 ans) et bons cadeaux pour les plus jeunes (moins de 10 ans) d'entre nous ; les colis pourront être retirés à la mairie si vous n'êtes pas à votre domicile lors de la livraison. Quant aux autres, on espère vite vous retrouver autour d'un verre de l'amitié !

La vie du village

Lumières sur les Bois de la Madeleine

Le samedi 22 août, les enfants étaient en fête aux Bois de la Madeleine. Dans le but de maintenir ou de créer un lien social, nous nous sommes réunis pour une retraite aux flambeaux, suivie d'un lâcher de lanternes japonaises. Le beau temps était au rendez-vous, tout comme la convivialité, avec, pour commencer la soirée, le partage d'un apéritif préparé par chaque participant. Nous avons ensuite commencé notre périple, dans le respect strict des normes de sécurité. Les photos parlent d'elles-mêmes : petits et grands étaient ravis, il suffisait de regarder le sourire des bambins.

Après le lâcher de lanternes, la soirée s'est terminée par un dernier verre de l'amitié, augurant ainsi de nombreuses autres rencontres. Idées ou suggestions sont les bienvenues.

Pour cela, vous pouvez contacter Elodie au 06.23.27.37.94 ou Régine et Emmanuel au 06.80.70.15.33.

Autour de Max-Pol Fouchet

Retour en images sur les évènements qui ont marqué le 40ème anniversaire de la mort de Max-Pol Fouchet :

Lectures du 14 juillet 2020 par le Théâtre de l'Impossible, co-organisées par la commune de Vézelay et l'Association des Amis de Max-Pol Fouchet : l'intégrale (film Lucioles Production) : https://vimeo.com/451891702 et les bandes annonces https://vimeo.com/445598458 et https://vimeo.com/446250051

Lectures du 24 juillet 2020 de Christian Limousin et Sara Saragoni, « Max-Pol Fouchet, Poésie et Résistance » à la maison Jules Roy :

- Lecture intégrale : https://vimeo.com/465406015
- Extrait de la Liberté guidant le Peuple : https://vimeo.com/468486912 (texte de MP Fouchet – 12 min)
- Extrait de Herakles : https://vimeo.com/466862002
- Extrait de Hymnes à la seule : https://vimeo.com/467384952

Lanternes aux Bois de la Madeleine @ E. Dubois

Carnet

Le village compte un nouvel habitant, le petit Pierre-Louis Revoy, qui est né le 23 octobre. Tous nos vœux de bonheur à ses parents et à son grand frère.

Par ailleurs, la commune a été particulièrement endeuillée ces dernières semaines avec le décès de MM. Lucien Laurent, François Blanche, Claude Clerc et Dominique Bernard.

Au nom de tous les Vézeliens, nous adressons nos condoléances et nos pensées les plus chaleureuses à leur famille respective.

Rose givrée

Roseraie - novembre 2020

Annonce

Actualité des associations

La lettre d'information de la Petite Faune de Vézelay vient de sortir. Si vous ne l'avez pas encore reçue, n'hésitez pas à contacter A-M Haenel (lapetitefaunedevezelay@gmail.com). On peut aussi la lire sur le panneau de libre affichage rue Saint-Etienne, en face du distributeur de billets.

De son côté, l'association Vie et Patrimoine, qui vient de mener à bien la restauration d'une partie du rempart sud, a désormais un site internet : http://viepatrimoinevezelay.monsite-orange.fr

L'association Romain Rolland a participé en juin dernier à la réalisation d'un documentaire pour Arte sur « Romain Rolland en Bourgogne », qui comprend trois séquences (Clamecy, Brèves et Vézelay) : https://www.arte.tv/fr/videos/091152-192-A/invitation-au-voyage/ Le documentaire passera le 8 décembre sur Arte ; il sera disponible en replay pendant 2 ans. On vous recommande tout particulièrement la séquence sur Vézelay ! Par ailleurs, l'association espère pouvoir reprogrammer en 2021 le cycle de conférences annulé en 2020, avec notamment une conférence sur Romain Rolland et l'Italie par Fiorenza Taricone, une autre sur Romain Rolland et la Guerre d'Espagne par Philippe Baudorre, et la conférence sur Vézelay par Jean Lacoste. Dans le premier semestre, paraîtront aux Editions Universitaires de Dijon les actes du colloque Colas Breugnon, qui s'était tenu, pour partie à Vézelay. Pour en savoir plus : romainrolland.org@sfr.fr

Enfin, prochaine échéance pour le comité des fêtes : le « samedi gras » avec son carnaval et sa soirée moules frites. On a hâte !

Agenda

Samedi 19 décembre, 9h00 **:** conseil municipal, Salle du Clos

Directeur de la publication : Hubert Barbieux
Rédacteurs : Mélanie Villiers
Mise en page : David Lefèvre
Relecture : Sandra Chanvin, Marianne Fouchet, Lorant Hecquet, Gérard Ravelli, Marie-Dominique Vandenbroek